

INFO-PARENTS

Camp de la relâche NEO 2025

PATRO DE LÉVIS

6150, rue Saint-Georges, Lévis (Québec) G6V 4J8

Courriel : campneo@patrolevis.org

Site Internet : patrolevis.com

Pages Facebook : @ CampdeJourNEO @patrodelevis

Pages Instagram : @patro.levis @campneo

Les informations concernant la procédure d'inscription se trouvent à la fin de cet Info-Parents.

1. COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE

Veillez-vous adresser au campneo@patrolevis.org. Si vous souhaitez qu'une personne vous réponde par téléphone, veuillez indiquer un numéro de téléphone et les plages horaires auxquelles nous pouvons vous contacter. Nous communiquerons avec vous dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de votre courriel.

2. LA MISSION DU PATRO DE LÉVIS

Être le leader dans la création et l'animation d'univers thématiques et de milieux d'implications citoyennes dans lesquelles l'éducation, la culture et le loisir se confondent. Un endroit où chaque personne peut ancrer de nouveaux savoirs grâce à des stratégies pédagogiques expérientielles et ludiques.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le camp de la relâche, un service unique dans la grande ville de Lévis, offre des journées d'animation aux jeunes de première à la sixième année du primaire pendant la période de la semaine de relâche, du 3 au 7 mars 2025. Le camp de jour NEO organise différentes activités telles que des jeux de groupe, des activités physiques, des activités culturelles et même des activités extérieures, le tout animé par des animateurs.trices de son équipe!

4. HORAIRE

Le camp des fêtes se déroule du lundi 3 mars au vendredi 7 mars 2024.

7h30-8h30 : Service de garde du matin

8h30-8h45 : Arrivée des enfants et jeux calmes

8h45-11h00 : Activités

11h00-12h00 : Dîner

12h00-15h30 : Activités

15h45 – 16h15 : Départ des enfants

16h15 – 17h30 : Service de garde du Soir

*Le service de garde est inclus dans le prix d'inscription.

5. PROGRAMMATION

Chaque journée sera différente. Les participants et les participantes auront la chance de vivre une grande variété d'activités :

- Jeux de groupe
- Activités physiques
- Activités culturelles (arts plastiques, art dramatique, chants et musique)
- Activités thématiques avec une quête
- Activités extérieures
- Activité Créatio
- Gymnase interactif Lü
- Et plus encore !

6. INSTALLATIONS

Le camp se déroule directement au Patro de Lévis (6150 rue Saint-Georges). Les activités se dérouleront dans nos locaux et sur nos terrains extérieurs. Il est également possible que les groupes réalisent des activités sur les terrains publics à proximité du Patro (accessibles à une distance de marche).

7. PARTICIPANTS.TES

Les participants et les participantes éligibles sont les enfants fréquentant la 1^{re} année à la 6^e année du primaire (entre 6 et 12 ans). Si votre enfant a des besoins spécifiques qui peuvent nécessiter un accompagnement ou une attention particulière de la part de l'animateur, veuillez nous contacter à maverick.aubert@patrolevis.org AVANT de procéder à l'inscription.

8. GROUPES ET ANIMATEURS.TRICES

Les groupes sont mixtes et multi âges. Le nombre de groupes et leur constitution seront établis au cours de la semaine du 25 février en fonction du nombre de participants et de participantes inscrit.e.s. Les animateurs et les animatrices de groupe ont fait partie de l'équipe d'animation du camp de jour NEO à l'été 2023. Ce sont donc des animateurs et les animatrices expérimenté.e.s qui offriront un style d'animation similaire à celui qui est habituellement offert pendant le camp de jour.

9. COLLATIONS ET DÎNER

Votre enfant dépensera beaucoup d'énergie, il est donc important de lui fournir un dîner bien fourni. Il est fortement recommandé d'apporter un lunch froid, puisque la quantité de micro-ondes est très limitée comparativement au nombre d'enfants. Un moment de collation est prévu pendant la période d'animation de l'avant-midi et pendant la période d'animation de l'après-midi. À l'exception des noix et des arachides, tous les aliments sont permis. Nous n'avons pas de consignes particulières concernant les collations. Cependant, si vous souhaitez offrir une gâterie à votre enfant (croustilles, bonbons), nous vous invitons à lui proposer comme dessert plutôt que comme collation pour qu'il ou elle soit soutenue tout au long de la journée.

10. MATÉRIEL DU PARTICIPANT OU DE LA PARTICIPANTE

Chaque personne doit avoir :

- Un étui à crayons IDENTIFIÉ comprenant : crayons de couleur, crayon de plomb, efface. Elle peut aussi contenir un pinceau, une paire de ciseaux et un bâton de colle (facultatif).
- Bouteille d'eau (les fontaines seront disponibles seulement pour le remplissage de bouteilles d'eau).
- Collations et dîner.
- Veste ou chandail
- Chaussettes de rechange.
- Espadrilles d'intérieur
- Vêtements d'extérieur selon la température : bottes, tuque, foulard ou cache-cou, mitaines ou gants, manteau, pantalon de neige.

- Pour les 6 à 7 ans, il est conseillé de laisser aussi un ensemble de vêtements de rechange (sous-vêtement, chandail, pantalon).

Veillez noter qu'il est interdit d'apporter TOUT OBJET PERSONNEL NON NÉCESSAIRE au camp.

Voici quelques exemples : jouets, toutou, doudou, iPod, tablette, ou tout autre appareil électronique, objet à collectionner (carte Pokémon, toupie de type « Beyblade »), etc.

11. CODE DE VIE

Chaque participant ou participante au camp de la relâche doit respecter le code de vie. Nous souhaitons que chaque personne qui vient au Patro collabore à la qualité de vie de notre milieu. Veuillez expliquer le code de vie à votre enfant avant sa première journée de fréquentation. Veuillez expliquer à votre enfant le code de vie avant sa première journée de fréquentation.

A. Je reste avec mon groupe en tout temps. Je demande et j'attends l'autorisation de mon animateur si j'ai besoin de quitter mon groupe (p. ex. pour aller à la toilette ou chercher quelque chose).

B. J'utilise un langage approprié et respectueux. Je n'ai pas de paroles vulgaires, dénigrantes, blessantes ou discriminatoires. Je ne fais pas de menaces. Je ne crie pas après les autres personnes.

C. J'utilise des gestes pacifiques et respectueux. Je n'adopte pas de comportements violents envers les autres (frapper, botter, pousser, cracher, mordre, tirer les cheveux, faire un doigt d'honneur, etc.).

D. Je participe aux activités du groupe. Je m'assois sur le côté si je ne souhaite pas participer.

E. Je respecte les règles des activités et des jeux.

F. Je traîne mes effets personnels lorsque je change de terrain et je les range à l'endroit désigné par mon animateur.

G. Je ramasse mes déchets et je les jette à la poubelle.

- H. Je respecte le personnel du camp NEO (animateurs, intervenants jeunesse, coordonnateurs) et les autres adultes que je côtoie (p. ex. sauveteurs à la piscine, animateurs d'activités spéciales).
- I. Je respecte les effets personnels des autres, les objets et mon environnement. Je ne brise pas les objets et les installations. Je n'utilise pas les objets des autres sans leur demander avant.
- J. Je laisse les branches et les roches au sol. Je ne lance pas de branches ou de roches. Je n'accumule pas d'objets (p.ex. branches, roches).
- K. J'amène seulement des objets qui sont permis. Je laisse mes objets personnels non-nécessaires à la maison. Je n'amène pas d'objets dangereux ou à connotation violente.
- L. Je porte des vêtements adéquats et confortables pour jouer tout au long de la journée.

*En cas de non-respect du code de vie, des interventions de différents degrés peuvent être réalisées (allant du rappel de la règle à une suspension temporaire et non remboursable selon la gravité du ou des gestes).

12. TOLÉRANCE ZÉRO DE LA VIOLENCE

Les gestes d'intimidation et de violence (racisme, homophobie, transphobie, etc.) ne sont pas tolérés. Le respect du code de vie est attendu de la part de tous les participants.tes. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et amusant, veuillez nous informer si votre enfant vous nomme qu'il vit des situations difficiles ou s'il est ou a été victime d'intimidation au camp ou dans d'autres sphères (ex. : loisirs, à l'école).

13. CONSIGNES MALADIE CONTAGIEUSE (gastro, grippe, COVID, VRS, pied-main-bouche, poux, etc.)

Si votre enfant présente un symptôme de toutes maladies contagieuses, il.elle doit rester à la maison et ne pas se présenter au camp. Si votre enfant fait de la fièvre, il.elle doit impérativement demeurer à la maison pour une période de 24 heures sans fièvre et sans médicament. Au cours de

la journée, si votre enfant se met à présenter des symptômes pouvant être l'un ou l'autre des maladies contagieuses, vous serez appelés pour venir le chercher. Nous vous demanderons de venir chercher votre enfant dans un délai de 1 heure.

14. PROCÉDURES EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE

En cas de retard (arrivée après 8h45), lors de l'arrivée de votre enfant, vous devez appeler le coordonnateur ou la coordonnatrice de site au 418-833-4477 poste 226 pour que quelqu'un vienne accueillir votre enfant et aille le porter à son groupe (obligatoire). Il est interdit de vous déplacer à l'intérieur du Patro ou d'aller vous-mêmes porter votre enfant dans son groupe. En cas d'absence SEULEMENT si l'absence est due à n'importe quelle maladie contagieuse mentionnée plus haut, vous devez obligatoirement informer le coordonnateur ou la coordonnatrice, par courriel ou par téléphone. **Il n'est pas nécessaire de signaler l'absence de votre enfant pour tout autre motif.**

***Si vous ne venez pas chercher votre enfant avant 17h30, des frais de 10\$ seront chargés et 10\$ pour chaque période de 15 minutes supplémentaire.**

15. MÉDICATION

Si votre enfant doit prendre une médication, **qu'elle soit prescrite ou non** (médicament vendu en vente libre, p.ex. Tylenol, Benadryl, Advil), pendant les heures de camp, vous devez remplir une Décharge de médication. Aucun enfant ne peut garder dans son sac des médicaments, peu importe le type. Cette décharge sera valide pour la durée indiquée. La décharge de médication remplie devra être envoyée au campneo@patrolevis.org Vous devez remettre la médication dans un sac Ziploc identifié au nom de l'enfant au coordonnateur. S'il s'agit d'une médication qui doit être prise tous les jours, nous vous invitons à nous remettre la quantité suffisante pour toute la durée de fréquentation de votre enfant. La médication sera administrée par un.e coordonnateur.trice aux moments indiqués sur la décharge. Les médicaments seront conservés dans un endroit sécuritaire.

16. CONTACT D'URGENCE

Dans le cas d'une blessure grave (p. ex. choc à la tête, fracture), nous vous contacterons pour que vous veniez chercher votre enfant afin de vous rendre à l'hôpital. Dans l'éventualité où nous n'arrivons pas à vous rejoindre et que votre enfant a besoin de soins immédiats, nous le transporterons par un transport médical d'urgence (ambulance). Soyez rassurés, ce genre d'événement ne se produit que rarement et différentes mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des participants.tes.

17. RESPONSABILITÉS DES PARENTS DES PARTICIPANTS.TES

Nos attentes envers vous sont les suivantes :

- Lire tout l'Info-Parents avec attention
- Remplir avec sérieux le formulaire d'inscription
- Respecter les plages horaires auxquelles vous avez inscrit votre enfant
- Présenter le code de vie à votre enfant avant le début du camp
- Mettre dans le sac de votre enfant le matériel nécessaire
- Ne pas vous déplacer librement à l'intérieur du Patro
- Collaborer avec le personnel du camp si votre enfant adopte des comportements qui vont à l'encontre du code de vie

18. INSCRIPTION

L'inscription doit être effectuée en ligne. À partir du patrolevis.com, vous serez redirigé vers la plateforme Amilia. Pour compléter l'inscription, vous devrez utiliser une carte de crédit. Si vous avez besoin de soutien technique pour compléter l'inscription en ligne, contactez-nous au 418 833-4477 poste 226.

Notez que les places sont limitées. Si, lors de l'inscription, toutes les places sont comblées pour la plage horaire désirée, nous vous invitons à vous placer sur la liste d'attente. De cette manière, vous

conserverez votre priorité si des places se libèrent ou si nous décidons d'ouvrir des places supplémentaires.

19. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Une demande de remboursement doit être adressée au campneo@patrolevis.org ou au coordonnateur ou à la coordonnatrice sur place pendant les journées de camp.

Avant le début du camp (jusqu'au 3 mars 2025), le remboursement sera complet. Aucuns frais d'administration ne seront retenus.

À partir du début du camp (3 mars 2025), 25 % de frais administratifs seront retenus pour chaque période d'animation ou de service de garde non-utilisé.

À la place d'un remboursement, le client ou la cliente peut demander une note de crédit valable pour une future inscription (le crédit sera ajouté dans le compte client Amilia).

20. POLITIQUE D'ANNULATION

S'il manque des inscriptions, le Patro se réserve la possibilité d'annuler le camp jusqu'au 25 février à 23 h. Vous recevrez un remboursement complet dans les jours suivants le cas échéant.

Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos interrogations ou de vos commentaires par courriel à campneo@patrolevis.org.